Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
023-212317903-20250411-DEL2025_011-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT ALPINIEN

DELIBERATION N° 2025-011
Portant sur la participation financière au RPI

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Madame CHABANT Evelyne, Maire.

Date de convocation : 28/03/2025

ETAIENT PRESENTS *(par ordre de mandat puis par ordre alphabétique)* : Mme CHABANT Evelyne - M. RICHIN Joël - M. PERREAUT François - M. ALLOCHON Bernard - Mme BIELLI Sylvie - Mme CARNET Laurianne - Mme CHABANT Agnès - M. DEPARDIEU Patrick.

Excusés : Mme BILLEGA Nicole

Mme BIELLI Sylvie est désignée comme Secrétaire de séance

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
9	8	0	8	8	8	0

Objet : Participation financière au RPI

Suite à la mise à jour des statuts du RPI St Alpinien- St Amand-St Maixant approuvé lors du conseil du Comité Syndical en date du 04 avril 2025, la nouvelle participation de notre commune s'élève pour l'année 2025 à 20 704,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité le montant de cette participation

Transmis le 16/04/2025
Affiché le 16/04/2025

Le 11/04/2025
Le Maire,
Evelyne CHABANT